



Pension alimentaire concernant mon fils majeur

Par **feso13**, le **20/02/2009** à **20:50**

bonjour mon fils vient de réussir son concours de gendarme et ,est actuellement loger en caserne et perçoit un salaire mensuel de 1000euros dois je continuer a verser la pension alimentaire a mon ex femme dans l' attente d'une réponse je vous prie d'agrèer madame monsieur l'assurance de ma considération distinguée

Par **Marion2**, le **20/02/2009** à **23:22**

Bonsoir,

Dans la mesure où votre fils n'est plus à la charge de votre ex-épouse, qu'il est logé et perçoit un salaire lui permettant de s'assumer financièrement, vous n'avez plus à régler la pension alimentaire.

Cordialement.